

s'était tenu jusque là. L'avocat-général au parlement de Grenoble n'en écrivit pas moins au lieutenant-général de notre sénéchaussée pour le féliciter sur ses hautes inspirations et son grand style. L'honnête magistrat lyonnais confessa sans détour qu'il avait dans ses bureaux un petit secrétaire qui annonçait de grandes dispositions pour le style oratoire. Ce petit secrétaire, vous l'avez deviné, n'était autre que Nicolas Bergasse ; et l'on put désormais vanter sa précocité éloquente sans accuser sa discrétion, car on l'avait vu à l'audience applaudissant gravement ses propres périodes dans la bouche de son patron.

Désigné dès lors à toute la faveur de ses compatriotes, le jeune orateur du présidial et de l'Hôtel-de-Ville rêva la célébrité et ne tarda pas à partir pour Paris, qui était déjà en possession de la décerner à l'exclusion de la province.

Grand et décisif moment, Messieurs, que ce dernier quart du dix-huitième siècle où l'on entrerait alors ! Cette période de vingt-cinq années, où la Providence devait entasser tant d'événements inouïs et funestes, commençait par une idylle. Le 10 mai 1774, Louis XVI et Marie-Antoinette, jeune couple innocent des longues ignominies de la Régence et du règne qui en était sorti, avaient succédé à Louis XV aux applaudissements de la France et de l'Europe. On dit qu'en apprenant la mort de leur aïeul qui les appelait à la couronne, ce roi et cette reine de vingt ans tombèrent à genoux en s'écriant : « Mon Dieu, protégez-nous, nous régnons trop jeunes ! » Premier cri d'angoisse au pied du trône que les infortunées victimes de la Terreur durent se rappeler quelques années plus tard au pied de l'échafaud ! En attendant, la justice reflourissait dans l'administration, l'honnêteté dans la vie sociale ; les anciens parlements remontaient sur leurs sièges livrés par le chancelier Maupeou à des magistrats de coups d'Etat ; les mœurs publiques, comme l'avait osé dire